Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Lecocq, vicaire à Ste-Noble, est transféré à Hasnon. M. l'abbé Dupeuble, vicaire à Etrœungt, est transféré à Louvroil. M. l'abbé Vallez, vicaire à Quiévy, est transféré à Abscon. M. l'abbé Decambron, vicaire à Wormhoudt, est nommé missionnaire diocésain. M. l'abbé Maes, vicaire à Vieux-Berquin, est transféré à Wormhoudt. M. l'abbé Duseigne, vicaire à Wervicq, est transféré à Vieux-Berquin.

Les relations téléphoniques entre la France et la Belgique. — Des négociations sont engagées, paraît-il, entre la France et la Belgique, dans le but de créer un quatrième circuit téléphonique qui relierait Paris et Bruxelles.

La nouvelle ligne serait destinée à relier téléphoniquement à Paris les grandes villes du pays, Liège, Gand, Anvers, ainsi que les [illegible] Hollande, Amsterdam et Rotterdam.

La nouvelle [illegible] **Charles-Roux.** [illegible] **ministérielle.** [illegible] certaines rep[illegible] crimes et délits, [illegible] partie non officielle, une circulaire du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, relative à l'application de cette loi.

Chemin de fer du Nord. — La Compagnie du chemin de fer du Nord [illegible] l'an, vient de [illegible]

A. Sous réserve [illegible] les coupons *de retour* [illegible] spécial G. V., n° 2) délivrés à partir du vendredi 24 décembre 1897. [illegible] 5 janvier 1898 inclusivement.

Ces billets [illegible] année par le tarif [illegible] lorsque, nous venons, ce n'est après le 10 janvier.

B. Les billets collectifs de famille pour les vacances (tarif G. V., n° 2 bis) présentant des réductions de 15 à 45 pour 100 sur les prix de deux billets simples seront mis en distribution à cette date et auront la même durée de validité que les billets ordinaires de retour individuels désignés ci-dessus.

Les demandes de ces billets doivent être faites aux gares deux jours au moins avant celui du départ.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 10 décembre 1897.* — Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président. — ÉCROUERIE ORIGINALE. — Le système employé par Jules Descamps, de Tourcoing, ne manque pas d'originalité.

Dans la journée, il se présentait, en costume de travail, au domicile d'un contre-maître, au moment où il le savait absent et parti à l'atelier. « Je travaille avec votre mari, disait-il à la femme, et il m'envoie vous avertir qu'il doit se rendre en ville, pour monter un métier. Il ne rentrera peut-être que fort tard; il a besoin d'argent pour faire la route, il m'a chargé de vous en demander, je vais le lui remettre à l'instant. »

Plusieurs braves personnes furent ainsi dupées, notamment Mme Hoestot, femme du contre-maître des mécaniciens de la fabrique de la rue du Dragon, qui lui remit 10 fr. — (A noter que le jour même, cet individu s'était présenté à la fabrique, pour s'assurer auprès du concierge si le contre-maître avait l'habitude de déjeuner chez lui). — A Mme Vandercabel, rue d'Alsace et à Mme veuve Desurmont, rue Pasteur, Descamps qui remirent chacune 5 francs, l'une pour son mari, l'autre pour son frère.

Naturellement le stratagème fut vite découvert; quant à l'escroc, on mit plus de temps à le rattraper.

Toutefois, mercredi dernier, par bonheur, on mit la main dessus; c'est un nommé Jules Descamps, avons-nous dit : il est âgé de 35 ans, et demeure rue de Tourcoing, à Roubaix. Un de ses amis, Jules Dumoul, 31 ans, mécanicien, rue de la Lainerie, fut également arrêté comme complice; il attendait son compagnon dans la rue et partageait les bénéfices.

On eut la malencontreuse idée de les mettre tous deux au bout de quelques jours, en liberté provisoire; ils se gardent bien aujourd'hui de se présenter à l'audience, et le tribunal est donc obligé de les condamner par défaut à deux mois de prison.

Un détournement de 517 fr. 20 au préjudice de M. Samary-Jovenieux, négociant, 9, rue du Midi, à Tourcoing, rapporte à son auteur, Alfred Flour, âgé de 47 ans, une condamnation à 6 mois de prison et 25 fr. d'amende.

UN AMI... COMME ON EN VOIT PEU. — Charles Dansette, 30 ans, tisserand à Roubaix, était, vers la fin de novembre, recueilli par un de ses amis, M. Antoine Delaunoy, demeurant rue de l'Epeule, qui eut pitié de son dénuement et lui offrit l'hospitalité. Notre homme en profita pour dérober à son bienfaiteur un complet en drap noir et un pardessus. Dansette a eu outre à répondre d'un vol d'une montre et d'une somme de 5 francs à M. Julien Hogart, marchand de pommes de terre, rue Pasteur, à Ste-Elisabeth. Pour tous ces faits, il s'entend infliger 4 mois de prison.

CHARGÉ de vendre un panier de harengs par M. Charles Hennotte, marchand des quatre saisons à Tourcoing, Alfred Desbonnet, 18 ans, a filé vers la frontière : une fois de l'autre côté, il a tout vendu... et dissipé l'argent. Deux mois de prison.

UN SOCIALISTE BATTU. — La scène se passe à Armentières, dans une maison mal famée de la rue de Flandre, Ste-Elisabeth. Pour tous ces faits, il s'entend infliger 4 mois de prison.

Les billets [illegible] 5 janvier 1898 inclusivement.

Les billets [illegible] année par le tarif [illegible] lorsque, nous venons, ce n'est après le 10 janvier.

B. Les billets collectifs de famille pour les vacances (tarif G. V., n° 2 bis) présentant des réductions de 15 à 45 pour 100 sur les prix de deux billets simples seront mis en distribution à cette date et auront la même durée de validité que les billets ordinaires de retour individuels désignés ci-dessus.

Les demandes de ces billets doivent être faites aux gares deux jours au moins avant celui du départ.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 10 décembre 1897.* — Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président. — ÉCROUERIE ORIGINALE. — Le système employé par Jules Descamps, de Tourcoing, ne manque pas d'originalité.

Dans la journée, il se présentait, en costume de travail, au domicile d'un contre-maître, au moment où il le savait absent et parti à l'atelier. « Je travaille avec votre mari, disait-il à la femme, et il m'envoie vous avertir qu'il doit se rendre en ville, pour monter un métier. Il ne rentrera peut-être que fort tard; il a besoin d'argent pour faire la route, il m'a chargé de vous en demander, je vais le lui remettre à l'instant. »

Plusieurs braves personnes furent ainsi dupées, notamment Mme Hoestot, femme du contre-maître des mécaniciens de la fabrique de la rue du Dragon, qui lui remit 10 fr. — (A noter que le jour même, cet individu s'était présenté à la fabrique, pour s'assurer auprès du concierge si le contre-maître avait l'habitude de déjeuner chez lui). — A Mme Vandercabel, rue d'Alsace et à Mme veuve Desurmont, rue Pasteur, Descamps qui remirent chacune 5 francs, l'une pour son mari, l'autre pour son frère.

Naturellement le stratagème fut vite découvert; quant à l'escroc, on mit plus de temps à le rattraper.

Toutefois, mercredi dernier, par bonheur, on mit la main dessus; c'est un nommé Jules Descamps, avons-nous dit : il est âgé de 35 ans, et demeure rue de Tourcoing, à Roubaix. Un de ses amis, Jules Dumoul, 31 ans, mécanicien, rue de la Lainerie, fut également arrêté comme complice; il attendait son compagnon dans la rue et partageait les bénéfices.

On eut la malencontreuse idée de les mettre tous deux au bout de quelques jours, en liberté provisoire; ils se gardent bien aujourd'hui de se présenter à l'audience, et le tribunal est donc obligé de les condamner par défaut à deux mois de prison.

Un détournement de 517 fr. 20 au préjudice de M. Samary-Jovenieux, négociant, 9, rue du Midi, à Tourcoing, rapporte à son auteur, Alfred Flour, âgé de 47 ans, une condamnation à 6 mois de prison et 25 fr. d'amende.

UN AMI... COMME ON EN VOIT PEU. — Charles Dansette, 30 ans, tisserand à Roubaix, était, vers la fin de novembre, recueilli par un de ses amis, M. Antoine Delaunoy, demeurant rue de l'Epeule, qui eut pitié de son dénuement et lui offrit l'hospitalité. Notre homme en profita pour dérober à son bienfaiteur un complet en drap noir et un pardessus. Dansette a en outre à répondre d'un vol d'une montre et d'une somme de 5 francs à M. Julien Hogart, marchand de pommes de terre, rue Pasteur, à Ste-Elisabeth. Pour tous ces faits, il s'entend infliger 4 mois de prison.

CHARGÉ de vendre un panier de harengs par M. Charles Hennotte, marchand des quatre saisons à Tourcoing, Alfred Desbonnet, 18 ans, a filé vers la frontière : une fois de l'autre côté, il a tout vendu... et dissipé l'argent. Deux mois de prison.

UN SOCIALISTE BATTU. — La scène se passe à Armentières, dans une maison mal famée de la rue de Flandre, Ste-Elisabeth. Pour tous ces faits, il s'entend infliger 4 mois de prison.

Les billets [illegible] 5 janvier 1898 inclusivement.

Les billets [illegible] année par le tarif [illegible] lorsque, nous venons, ce n'est après le 10 janvier.

B. Les billets collectifs de famille pour les vacances (tarif G. V., n° 2 bis) présentant des réductions de 15 à 45 pour 100 sur les prix de deux billets simples seront mis en distribution à cette date et auront la même durée de validité que les billets ordinaires de retour individuels désignés ci-dessus.

Les demandes de ces billets doivent être faites aux gares deux jours au moins avant celui du départ.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 10 décembre 1897.* — Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président. — ÉCROUERIE ORIGINALE. — Le système employé par Jules Descamps, de Tourcoing, ne manque pas d'originalité.

Dans la journée, il se présentait, en costume de travail, au domicile d'un contre-maître, au moment où il le savait absent et parti à l'atelier. « Je travaille avec votre mari, disait-il à la femme, et il m'envoie vous avertir qu'il doit se rendre en ville, pour monter un métier. Il ne rentrera peut-être que fort tard; il a besoin d'argent pour faire la route, il m'a chargé de vous en demander, je vais le lui remettre à l'instant. »

Plusieurs braves personnes furent ainsi dupées, notamment Mme Hoestot, femme du contre-maître des mécaniciens de la fabrique de la rue du Dragon, qui lui remit 10 fr. — (A noter que le jour même, cet individu s'était présenté à la fabrique, pour s'assurer auprès du concierge si le contre-maître avait l'habitude de déjeuner chez lui). — A Mme Vandercabel, rue d'Alsace et à Mme veuve Desurmont, rue Pasteur, Descamps qui remirent chacune 5 francs, l'une pour son mari, l'autre pour son frère.

Naturellement le stratagème fut vite découvert; quant à l'escroc, on mit plus de temps à le rattraper.

Toutefois, mercredi dernier, par bonheur, on mit la main dessus; c'est un nommé Jules Descamps, avons-nous dit : il est âgé de 35 ans, et demeure rue de Tourcoing, à Roubaix. Un de ses amis, Jules Dumoul, 31 ans, mécanicien, rue de la Lainerie, fut également arrêté comme complice; il attendait son compagnon dans la rue et partageait les bénéfices.

On eut la malencontreuse idée de les mettre tous deux au bout de quelques jours, en liberté provisoire; ils se gardent bien aujourd'hui de se présenter à l'audience, et le tribunal est donc obligé de les condamner par défaut à deux mois de prison.

Un détournement de 517 fr. 20 au préjudice de M. Samary-Jovenieux, négociant, 9, rue du Midi, à Tourcoing, rapporte à son auteur, Alfred Flour, âgé de 47 ans, une condamnation à 6 mois de prison et 25 fr. d'amende.

UN AMI... COMME ON EN VOIT PEU. — Charles Dansette, 30 ans, tisserand à Roubaix, était, vers la fin de novembre, recueilli par un de ses amis, M. Antoine Delaunoy, demeurant rue de l'Epeule, qui eut pitié de son dénuement et lui offrit l'hospitalité. Notre homme en profita pour dérober à son bienfaiteur un complet en drap noir et un pardessus. Dansette a en outre à répondre d'un vol d'une montre et d'une somme de 5 francs à M. Julien Hogart, marchand de pommes de terre, rue Pasteur, à Ste-Elisabeth. Pour tous ces faits, il s'entend infliger 4 mois de prison.

CHARGÉ de vendre un panier de harengs par M. Charles Hennotte, marchand des quatre saisons à Tourcoing, Alfred Desbonnet, 18 ans, a filé vers la frontière : une fois de l'autre côté, il a tout vendu... et dissipé l'argent. Deux mois de prison.

UN SOCIALISTE BATTU. — La scène se passe à Armentières, dans une maison mal famée de la rue de Flandre, Ste-Elisabeth. Pour tous ces faits, il s'entend infliger 4 mois de prison.

POUR 1898

Agendas de Bureaux

A LA LIBRAIRIE DU « JOURNAL DE ROUBAIX »

Concerts & Spectacles

Un concert à l' « Union des Patriotes ». — La commission de l'*Union des Patriotes* offrira à ses membres, le dimanche 12 décembre, à six heures précises, en son local, 20, rue Nain, un grand concert suivi de bal. Pour rehausser l'éclat de cette fête, elle s'est assuré le concours de plusieurs artistes distingués.

Roncq. — *Concert annuel des anciens élèves des Frères.* — Nous apprenons que le concert annuel des anciens élèves des Frères de Roncq, aura lieu dans le courant du mois de février prochain. Ce concert, l'un des plus brillants des environs, et auquel participent des artistes de talent, ne manquera pas de réunir le nombreux public qui s'y presse habituellement.

Halluin. — La Musique municipale organise pour le 19 décembre 1897, à cinq heures précises du soir, dans la salle des Fêtes de l'ancien Cercle catholique, une grande solennité musicale avec le gracieux concours du Cercle des Mandolinistes Lillois « Les Ménestrels » (25 exécutants) et de plusieurs artistes distingués.

Grand-Théâtre Hippodrome. — *Jeudi 16 décembre 1897.* — Spectacle de gala. — **LUCIE DE LAMMERMOOR**, grand opéra en 4 actes, de Donizetti. M. C. Gauthier interprétera le rôle d'Edgard, M. Backer, celui d'Asthon, et Mlle Myrial, celui de Lucie. Le spectacle finira par **PAILLASSE**, drame lyrique en 2 actes, musique de Léon Cavallo. — Location chez M. Jubelin-Broch, rue de la Gare.

PETITE CORRESPONDANCE

A. B. C. D. E. — Vous n'avez pas droit à cette dépense, mais vous pouvez réclamer comme soutien de famille.

Rodgard D. — Les règlements s'y opposent.

J. F. Tourcoing. — Une réponse directe, sur papier timbré de soixante centimes, à M. le Garde des Sceaux, à Paris, en y joignant votre casier judiciaire, votre acte de naissance, ceux de votre femme, de vos enfants et de vos père et mère. — 2° 175 fr. 25.

J. D. Q. — Soumettez la question à M. le Maire de Roubaix.

G. M. — La demande doit être adressée à M. le Préfet du Nord, en ayant soin de faire valoir vos titres.

H. L. A. — Oui : voyez un notaire.

Un abonné. — Non.

P. L. à Hem. — Le joueur doit toujours montrer le point à son adversaire.

E. C. — Le texte doit être fait en quatre expéditions sur papier libre, et la demande sur papier timbré à soixante centimes.

C. D., rue de Tourcoing. — Oui.

G. F. Croix. — La taille est de 1 mètre 51 : adressez-vous au secrétaire de la mairie de votre commune, qui vous renseignera.

H. B. 187. — C'est exactement la même chose.

D. D. — Aux deux questions. Oui.

LA SAINTE CECILE

Roubaix. — Dimanche 5 décembre dernier, le choral de l'Epeule a fêté la Ste Cécile par un banquet bien servi dans son local à l'Orphéon, café Delmotte, place d'Amérique. Au moment des toasts, le président M. G. Vasseur, après avoir complimenté le doyen, M. Paul Jouris, âgé de soixante-dix-sept ans, de son exactitude et de son entrain, a, en quelques paroles bien senties, remercié le président M. Dutemoulin, le vice-président M. L. Desvère, le chef M. Grulon, et les sociétaires de leur dévouement, et a ensuite proposé un vivat au Président de la République et un autre à l'Empereur de Russie, ce qui a été fait avec entrain par toute la société, uebout et découverte. Une quête, au profit de la Rédoute, a été faite au bal qui a clôturé cette fête de famille. Cette quête a produit la somme de cinq francs, qui a été remise à l'œuvre.

— La *Grande Fanfare de Roubaix* donnera sous la direction de M. Rostichet, sa seconde audition de Sainte-Cécile, dimanche prochain, 12 décembre, en l'église Sainte-Elisabeth, pendant la messe de midi. Elle y exécutera le programme suivant : *La Faire*, m. Halevy; *La Bohémienne*, Balfe. Elle fera ensuite, une promenade dans les principales rues de la ville.

— *La « Cécilia Roubaisienne »*, sous la direction de M. P. Fournier, exécutera dimanche 12 courant, à la messe de onze heures et demie, à Notre-Dame, et dimanche 19 courant, à la messe de midi, à Saint-Martin, à l'occasion de la fête Sainte-Cécile. Voici les œuvres qui seront interprétées : 1° Kyrie, de Luigi-Bordeze; 2° Ave Maria, de Gounod, chanté par M. Mahouse Liégeois, ténor-solo de la Cécilia, accompagné par M. J. Lefebvre, violoncelliste, et M. Joly, organiste; 3° Sanctus, de Beethoven, arrangé pour quatre voix d'hommes par M. P. Fournier; 4° Les Croisés devant Jérusalem, de Jean-Baptiste Delannoy.

— *Choral Nadaud.* — Voici les morceaux qui seront interprétés le dimanche 12 courant par le *Choral Nadaud* à l'occasion de la seconde exécution de Ste-Cécile, à la grand'messe de 10 heures, en l'église St-Jean-Baptiste : 1. Kyrie, chœur, des Grands Maîtres; 2. Credo, id., de Dumont; 3. Ecce panis, solo par M. Moussart, Chérubins; 4. Sanctus, chœur et solo, Beethoven; 5. O Salutaris, chœur, Mozart; 6. Agnus Dei, duo par MM. Vermeil et Delnatte, Dard; 7. Le Crucifix, chœur, Faure.

— L'Harmonie Saint-Louis dirigée par M. Turbelin-Barenne, se fera entendre dimanche prochain à la messe de midi, à l'église Saint-Martin.

Tourcoing. — *Harmonie de la Croix-Rouge.* — L'Harmonie de la Croix-Rouge dirigée par M. Henri Bouvaine exécutera à l'occasion de la célébration de sa fête Sainte-Cécile, le dimanche 12 décembre 1897, à la grand'messe de dix heures, en l'église Saint-Joseph (Croix-Rouge), les morceaux ci-après : 1° Ouverture de concert, Gurtner; 2° Morceau d'offertoire pour clarinette et basson, Villevestre; 3° Scha-m-Scha, marche, G. Weltge.

A trois heures aura lieu le banquet suivi d'une fête intime, au siège de la société chez M. Louis Wastyne, rue de la Croix-Rouge, 275. Les sociétaires sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu le samedi 11 décembre, à huit heures trois quart très précises.

Croix. — La *Fanfare du Crochet* donnera sa seconde audition en l'honneur de Ste-Cécile le dimanche 12 décembre, à la messe de dix heures, en l'église St-Martin. Elle exécutera les morceaux suivants : 1° Ouverture, par Beethoven; 2° Douces Paroles, andante, Bizet; 3° Fantaisie, V. Tirouelle.

A cette occasion la commission compte sur les membres actifs afin d'assister à la répétition générale le samedi 11 courant, à neuf heures précises. Présence obligatoire.

P. S. — Des instructions seront données pour le lendemain dimanche.

— L'Harmonie municipale de Croix, dirigée par M. Henri Gadenne, donnera sa seconde édition de Sainte-Cécile, dimanche 12 courant, pendant la grand'messe, en l'église St-Pierre, au Crochet. Voici le programme des morceaux qui seront exécutés : 1° Allegro militaire, XXX; 2° La Muette de Portici, Auber; 3° Guillaume Tell, Rossini; 4° Andante pour élévation; 5° Marche finale, XXX.

N. B. — Les sociétaires sont prévenus que la réunion se fera dimanche matin à neuf heures et demie très précises, chez M. Masquelin, cafetier près l'église Saint-Pierre et non au local de la société, comme il avait décidé tout d'abord. (Grande tenue).

Les membres sont priés de considérer cet avis comme convocation et la commission compte exactement sur l'exactitude de tous les musiciens. L'amende prévue par le règlement sera rigoureusement appliquée aux absents.

— *Mandolinistes Tourquennois.* — C'est dimanche prochain que les Mandolinistes Tourquennois célébreront leur fête paronale annuelle. A cette intention, ils exécuteront le matin, à l'église Saint-Louis, pendant la grand'messe de 10 heures, différents morceaux de leur répertoire, entre autres, l'Aubade printanière, Prière du soir, Berceuse de Jocelyn. L'après-midi à 2 heures, banquet au local de la société, café du Bailly.

Tourcoing-Blanc-Seau. — Voici le programme que la société l'Harmonie du Blanc-Seau exécutera à l'église St-Joseph, le dimanche 12 courant, à la messe de 10 heures. 1. Aïda, fanfare, Verdi; 2. Berceuse de Jocelyn, B. Godard; 3. L'Africaine, Meyerbeer; 4. Marche, Signard.

M. Brocart, juge de paix du canton Sud, occupe le fauteuil de la présidence, ministère public, M. Houille, commissaire central.

LES RUES PARTICULIÈRES. — Les propriétaires de la rue de Lorraine sont, à l'exception d'un seul, tout disposés à se conformer aux conditions imposées par la ville pour l'éclairage de cette rue livrée à la libre circulation du public; il leur serait plus avantageux d'obtenir le classement dans le réseau municipal; et ils s'engageraient à supporter la part des dépenses, conformément au règlement de voirie. Le propriétaire récalcitrant ne veut pas entendre parler de classement; il éclaire sa maison, à l'aide d'une lampe au pétrole; cependant on ne désespère pas de lui faire entendre raison et de le voir se joindre à tous les autres intéressés, pour faire les frais de l'éclairage par le gaz.

Le Juge, en raison des bonnes dispositions manifestées par les contrevenants, remet d'accord avec le ministère public, l'affaire à quinzaine : on peut espérer que d'ici là, on se sera entendu.

LA MANIFESTATION DE MOUVAUX. — Le *Journal de Roubaix* a parlé à diverses reprises de la manifestation organisée par le parti collectiviste, à l'occasion de la remise, au citoyen Delaingle, de la médaille coloniale.

Le citoyen Delaingle, collègue du nouveau décoré, et qui a joué un rôle prépondérant dans toute cette affaire, avait invité par lettre M. Vincent, maire, et tous les conseillers municipaux, à rehausser par leur présence, l'éclat de la démonstration en l'honneur d'un brave soldat de la France.

M. Delaingle a écrit au maire pour lui faire remarquer qu'il y a cela des précédents, que l'administration municipale s'est rendue en corps auprès de l'intéressé pour le féliciter d'une distinction dont il avait été l'objet.

Dans sa réponse M. le Maire dit que la situation n'est pas la même, à quelque point de vue qu'on l'envisage; au reste, un certain nombre d'anciens soldats de la commune ont déjà reçu cette médaille, et il n'y aurait pas de raison pour manifester plutôt en faveur de M. Delaingle que pour les autres.

Le maire ajoutait qu'à titre privé on pouvait se livrer à toute manifestation qui ne troublerait pas la tranquillité publique.

Un cortège se forme et se met en marche précédé d'un tambour battant la Marseillaise; le gendarme brigade interpelle le tambour, rue Carnot et, conformément aux ordres qui viennent de lui être donnés, il demande au tambour s'il a obtenu l'autorisation de battre la caisse sur la voie publique; on se réclame de la lettre de M. Vincent qui dont être un tout premier d'une manifestation, mais le gendarme, qui ne connaît que sa consigne, dresse procès-verbal au tambour pour avoir battu la caisse sans autorisation.

C'est cette affaire qui est aujourd'hui soumise au Tribunal : M. Delahaye, qui assiste le tambour, donne lecture de la lettre qu'il a adressée à M. Vincent : il remet au juge, qui en prend connaissance, la réponse qu'on lui a été faite.

Or, il résulte de cette réponse que la manifestation a été autorisée et que les battéries de tambour n'ont pas été exclues : en conséquence, le contrevenant est relaxé sans dépens.

DEUX SERVANTES DE CABARET CONDAMNÉES A LA PRISON. — Ce sont toujours les mêmes figures qu'on revoit : elles se disent ou locataires dans tel ou tel estaminet, mais les agents de la sûreté ne tardent jamais longtemps à les surprendre, servant au comptoir, ou attablées avec des consommateurs.

Il est indigne à deux d'entre elles, qui ont déjà été condamnées cette année, un jour de prison, à chacune. Les cabaretières complaisantes sont condamnées à cinq francs et aux frais, pour avoir mis à leur service des jeunes filles non munies du certificat de bonnes vie et mœurs.

Il a été inflgé trois autres peines d'emprisonnement.

Cette interminable audience ne s'est terminée que vers deux heures.

COFFRE FORTS FICHET DE PARIS

Récompenses à toutes les Expositions. — Prospectus *franco*, 3, rue Nationale, Lille. 211T9-43630

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances des familles Jules, Alphonse et Paul VAN DEN HENDE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre VAN DEN HENDE, carrossier, veuf de Dame Catherine DUQUESNE, décédé à Roubaix, le 9 décembre 1897, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le samedi 11 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 13 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre-Motte.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Ste-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 13 décembre 1897, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Alexis-Joseph DEBEQUE, ex-chef teinteur de la maison Mazure-Mazure, époux de Dame Hortense PETIT, décédé à Roubaix, le 3 novembre 1897, à l'âge de 66 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

L'arrestation de l'auteur présumé des incendies de Bousies. — L'auteur présumé de l'incendie qui a éclaté dans la nuit de lundi à mardi chez M. Bourdon, négociant en sprirtueux à Bousies et dont les dégâts sont évalués à 10.000 francs, a été arrêté jeudi par la gendarmerie. Cet individu, âgé de vingt-trois ans, nommé Douay, a été ramené jeudi soir à la prison d'Avesnes pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Un adjoint collectiviste suspendu de ses fonctions à Denain. — Un arrêté du sous-préfet de Valenciennes vient de suspendre de ses fonctions M. Minot, adjoint au maire.

Un accident mortel en gare d'Ennevelin. — M. Jules Martin, âgé de 38 ans, demeurant à Ennevelin, ouvrier au service de M. Choquet-Bisard, conducteur de fourgon de boulanger, à la Madeleine, attendait, en gare d'Ennevelin, le train de 5 heures pour Lille. Le malheureux ne vit, sans doute, pas arriver le train, il fut pris en écharpe et coupé en deux.

PAS-DE-CALAIS

L'Anniversaire de la bataille de Bapaume. — La ville de Bapaume, s'inspirant de ce qui se pratique en beaucoup de localités et désirant du moins permettre à un plus grand nombre de sociétés d'assister à la manifestation patriotique qui a lieu chaque année, à l'anniversaire de la bataille des 2 et 3 janvier 1871, pour honorer ces braves tombés au champ d'honneur pendant ces mémorables journées, a décidé que cette manifestation aurait lieu le dimanche 9 janvier 1898, à deux heures de l'après-midi.

Un crime à Noeux-les-Mines. — Jeudi, vers six heures du soir, le nommé Jules Dufour, 21 ans, menuisier, demeurant rue de la Poste, à Noeux-les-Mines, croyant qu'une femme avec laquelle il a eu des relations, Juliette Foulon, 17 ans, s'était noyée dans le lac au moment où il passait près d'elle, revint à son atelier et s'arma d'une cognoinette.

Puis, il alla au domicile de Juliette Foulon qu'il tua en la frappant de huit coups de son outil.

Dufour a été arrêté le soir même chez ses parents.

Le parquet de Béthune vient de se transporter sur les lieux du crime.

Un bœuf furieux à Libercourt. — Jeudi matin, un marchand de bestiaux de Phalempin conduisait un bœuf chez le sieur Lengrand, cultivateur au hameau de Guarguettelle.

Mis aussitôt au travail, l'animal devint furieux et son maître ne put le maîtriser. Le bœuf s'enfuit à travers champs, poursuivi par un grand nombre de personnes qui essayèrent en vain de l'atteindre.

A un certain moment, un habitant de Libercourt, M. Louis Legroux, fut atteint d'un coup de corne au côté et traversé dans un champ; fort heureusement l'animal blessa son adversaire et M. Legroux se releva sans avoir éprouvé trop de mal.

Après avoir ainsi couru toute la journée, et devenu de plus en plus furieux, il fut repoint, vers le soir, au dessus de la barrière du passage à niveau au lieu du Poirier-Rouge, sur la route de Wahagnies à Camphin. La, M. Legroux, le tua d'un coup de fusil.

Un enfantbrûlé à Quesques. — Pendant une absence de sa mère Mme Hubert-Lemaire, une petite fille de deux ans est tombée dans un chaudron d'eau bouillante. La pauvre petite est morte le soir même des suites de ses blessures.

Après la tempête. — On est fort inquiet à Boulogne de l'absence prolongée de trois grands chalutiers, le *Bouquet de l'Isle*, le *Pierre et Lisa* et le *Gabriel*. Les bateaux de pêche montés par vingt-quatre hommes d'équipage et six mousses avaient quitté Boulogne le vendredi 26 novembre.

— On annonce de Dunkerque que des pêcheurs dunkerquois ont recueilli dans la mer du Nord le *Gabriel*, qui flottait à la dérive.

On est toujours sans nouvelles du bateau pêcheur 216, *Don de Dieu*. L'émotion ne fait que croître au Courgain.

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCQ-EN-BARŒUL

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire pour six heures sous la présidence de M. Augustin Delesalle, maire.

Budget régional de 1896. — Le Conseil accepte le budget tel qu'il est présenté par le service de la voirie. Ce budget se monte à 14.872 francs.

Commission pour la revision des listes électorales. — Les membres de cette commission sont réélus. Ce sont, pour la 1re section, M. Dubuchy; pour la 2e section, M. Valery Legrand. La commission chargée d'examiner les réclamations se compose de MM. Debuchy et Victor Lambelin, pour la 1re section, et de MM. Tourneau et Constant Delsoc, pour la 2e section.

Chemin de halage. — Le Conseil municipal émet le vœu que l'administration du canal ne fasse aucune opposition à la mise en bateaux des produits agricoles. Cette demande s'étend à des *décharges non impaires*. — M. le Maire engage le Conseil à voter *une somme de 176 fr. 36, total des dépenses imparfaites*.

Secours aux ex-grévistes. — Le Conseil vote un supplément de crédit de 900 fr. pour secours aux ex-grévistes. Le crédit s'élève donc à 1900 francs.

Monument commémoratif. — Le Conseil accepte le mémoire de M. Sauvage, entrepreneur du monument élevé à la mémoire des soldats morts. Le devis se monte à 1850 francs. Les bourgeois de Farebrotte ont fait 150 francs, sont également accepté.

Gratification aux gardes-champêtres. — Le Conseil alloue une gratification de 100 francs à chacun des deux gardes-champêtres de la commune.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUSCRON

Le Conseil communal s'est réuni vendredi à six heures du soir.

Etaient présents : MM. Fl. Mallez, bourgmestre président; Cam. Bossebaert, Cyr. Holleboeg, échevins; L. Crombeke, J. Coppenolle, A. Parmentier, H. Bonte, Aug. Labarre, D. Debue, J. Deschutter, E. Vanlangenhove, membres. — M. O. Benjelin remplit les fonctions de secrétaire en l'absence de M. L. Coulon, empêché. — Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observations.

I. M. le Président donne lecture 1° d'une demande de M. Delfour-Delhaye, de cette ville, à l'effet d'obtenir un cimetière communal une concession perpétuelle de 1 m. 50 pour servir de sépulture à sa famille; 2° d'une demande de M. H. Van Elstraete, tendant à obtenir une concession perpétuelle de 3 m. au même cimetière, destinée à servir de sépulture à son père. Les deux demandes sont acceptées à l'unanimité.

II. M. le Président communique au Conseil le cahier des charges pour l'adjudication des fournitures aux hospices civils en 1898, lequel est entièrement conforme à celui qui a été dressé l'an dernier.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce cahier des charges.

III. Le Secrétaire donne lecture du budget des Hospices civils pour l'exercice 1898 qui a été arrêté par la commission administrative de cet établissement en recettes à fr. 37540.17 en dépenses à fr. 37540.17 et en excédent à fr. 333.75.

M. Vanlangenhove demande la parole, non pas pour discuter le budget mais pour avoir quelques explications au sujet d'un fait qui s'est passé dernièrement : une personne munie d'un certificat médical prescrivant des bains n'a pu être admise à prendre des bains à l'hospital.

M. le président répond qu'il n'a pas eu connaissance de cette affaire et qu'il prendra des renseignements à ce sujet.

M. Labarre, membre des Hospices civils et M. Bonten, secrétaire de cette administration, invités à cet effet par M. le président, donnent quelques éclaircissements au sujet du fait signalé plus haut par M. Vanlangenhove.

Il était de règle antérieurement de n'accepter à la salle de bains que les personnes ayant demandé à l'hospital; mais, dans sa dernière séance, et à la suite du cas cité par M. Vanlangenhove, la commission a décidé que les indigents, porteurs d'un certificat médical, pourraient prendre des bains à l'hospice sans être admis à l'hôpital et que plus aucun bain ne pourrait être donné aux personnes payantes.

IV. — Le Conseil approuve ensuite les rôles supplétifs de la taxe sur les chiens pour les 2e et 3e trimestres de l'année courante et arrête le premier à 44 fr. et le deuxième à 11 fr.

M. Vanlangenhove remarque que, chaque année, une grande partie du rôle des chiens ne peut pas être recouvrée parce que beaucoup de personnes qui y sont portées sont indigentes et par conséquent insolvables; presque chaque famille pauvre, en effet, nourrit un chien et parfois même deux et trois; la plupart de ces chiens errent dans les rues sans muselière ni laisse.

Il est d'avis que l'Administration communale devrait empêcher les indigents assistés du Bureau de Bienfaisance d'avoir des chiens et que la police devrait tuer tous ceux pour lesquels la taxe n'a pas été acquittée.

M. le Président ne croit pas qu'on puisse empêcher quelqu'un d'élever des chiens et encore moins qu'on puisse tuer ceux des indigents; quant aux chiens errants sans se trouver dans les conditions réglementaires, il appellera sur ce point l'attention de la police.

Incidemment, M. Vanlangenhove demande de recommander à la police d'exercer une surveillance plus active dans les campagnes; il vient de constater lui-même aujourd'hui de visu les déprédations qui se commettent dans les champs; il a vu notamment des champs de navets qui étaient complètement dévastés.

M. le président répond que la police fait son service d'une manière irréprochable, mais que, malgré tout son zèle, il y aura toujours des contraventions, des délits et des crimes.

M. Vanlangenhove replique qu'il n'a pas voulu attaquer la police; il reconnaît que celle-ci fait son devoir mais il dit que le personnel de la police est insuffisant et que, d'autre part, les gardes-champêtres, spécialement préposés à la garde des récoltes, sont souvent distraits de leur service.

M. le président déclare que si les gardes-champêtres ne se trouvent pas constamment dans la campagne, les agents de police, par contre, font souvent le service des gardes-champêtres, de sorte qu'il y a complément de surveillance; que le personnel de la police est insuffisant, mais que les ressources restreintes de la ville ne permettent pas de la renforcer en ce moment.

V. M. le Président présente au Conseil les listes des enfants en âge d'aller à l'école pour lesquels l'instruction gratuite est demandée aux écoles de filles au Risquons-Tout (Neckem), et de Mont-à-Leux, toutes deux adoptables.

Le Conseil arrête ces listes pour l'école du Risquons-Tout à 42 enfants et pour l'école du Mont-à-Leux à 125 enfants.

VI. M. le Prés dent communique ensuite au Conseil une lettre de M. le gouverneur de la province, en date du 22 octobre dernier, relative à l'ouverture d'une rue nouvelle reliant le sentier vicinal n° 3 à la route pavée de Menin à Mont-à-Leux, en passant dev